

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2013
tenue sous la présidence de M. HEIMENDINGER**

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	M.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		D.	MESERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
	Mme	H.	WYSS	" "
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	MM.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		G.	PICTET	" "
		T.	ULMANN	" "

Public : 2 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2013
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Proposition du Conseil administratif
 - 4.1 Résolution relative à la création de l'association « Le 4 C »
 - 4.2 Constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 2253, propriété de la commune de Chêne-Bougeries
- 5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 6) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

La séance est ouverte à 20 h 30 par M. Luc Heimendinger, président, qui souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'absence de MM. Lecour, Pictet et Ulmann.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 juin 2013

- Le procès-verbal est approuvé par 18 voix pour et 3 abstentions.

2) Communications du Bureau

Le président annonce le dépôt d'un projet de résolution pour un aménagement concerté à Challendin émanant du groupe des Verts de Chêne-Bougeries.

Par ailleurs, le président annonce le dépôt de questions écrites, dont copie est distribuée par M. Perrin.

Il rappelle ensuite l'invitation M. François Charvoz, Chef de la Compagnie des sauveteurs auxiliaires de Chêne-Bougeries, à l'apéritif d'automne qui aura lieu le samedi 28 septembre 2012.

Il donne également lecture des courriers ci-après :

- Pétition « Traversée de Chêne-Bougeries : davantage de sécurité pour les cyclistes » émanant de l'association Pro Vélo Genève (Mme Grandjean-Kyburz y répondra dans ses communications. Suite à de nombreuses doléances, elle a écrit à la DGM et la décision prise répond complètement aux sollicitations de cette pétition) :

Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous prions de trouver ci-joint la pétition de PRO VELO Genève intitulée « traversée de Chêne-Bougeries : davantage de sécurité pour les cyclistes ». Les 209 signatures qu'elle contient ont été récoltées auprès des membres de l'association résidant sur les communes des Trois-Chêne, ainsi que directement sur place, au chemin de Cavussin, en quatre périodes de 30 à 60 minutes, à des moments de la semaine et de la journée différents, afin de toucher un large panel d'usagers de cet itinéraire. Plus précisément, les récoltes de signatures ont eu lieu :

- mercredi 5 juin entre 17h30 et 18h30*
- jeudi 6 juin entre 8h et 8h30*
- vendredi 7 juin entre 7h et 7h30*
- mardi 11 juin entre 18h et 18h30*

Parmi les signataires, outre les pendulaires des Trois-Chêne et environs qui se rendent en ville de Genève, on compte des personnes qui vont travailler à Chêne-Bourg, des habitants de Chêne-Bougeries se rendant à Chêne-Bourg pour des achats et vice-versa, ainsi que des pendulaires de France voisine (notamment Annemasse et Thonon).

Cette pétition a été très bien accueillie par les usagers, qui l'ont presque tous signés. En moyenne, ce sont 40 personnes qui l'ont signée par heure, avec une pointe de 36 signatures récoltées en 30 minutes le jeudi 6 juin entre 8h et 8h30.

Tant les piétons que les cyclistes étaient sollicités pour signer la pétition. Ces deux catégories d'usagers se sont montrées enthousiastes au sujet des demandes exprimées; de nombreux signataires ont d'ailleurs remercié PRO VELO Genève pour cette démarche. Notons que, selon nos observations sur place, les piétons représentent environ un tiers des usagers du chemin, les deux tiers restants étant des cyclistes.

Au cours des discussions entretenues avec les usagers, la question du chantier CEVA est revenue régulièrement. Les membres de PRO VELO ont relayé l'information reçue lors de la séance dédiée à cette problématique à la salle communale de Chêne-Bourg, dans le courant du printemps : ce passage est considéré comme important et devrait, en principe, être maintenu durant les travaux. Inquiets à ce sujet, les usagers étaient contents de pouvoir transmettre un signal soutenant cet objectif aux autorités. Notons à cet égard que de nombreux cyclistes déclarent emprunter cet itinéraire

quotidiennement et avoir rencontré beaucoup de difficultés à se déplacer pendant la période de fermeture du passage durant l'hiver.

En espérant que vous soutiendrez les revendications de PRO VELO Genève et des 209 signataires de cette pétition et en restant à votre disposition pour aborder ce dossier de vive voix, nous vous prions de recevoir, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, nos salutations distinguées,

*Pour PRO VELO Genève,
Lisa Mazzzone, Coordinatrice.*

- Lettre de M. Martial Fridez, daté 1^{er} septembre 2013, résidant à l'avenue des Cavaliers, demandant la prolongation des lignes de bus 1 et 9 vers le centre de Sous-Moulin. Ladite lettre est transmise au Conseil administratif :

Mesdames et Messieurs,

Auriez-vous la possibilité d'envisager entre vous et avec vos pairs des Trois-Chêne, une réflexion concernant l'utilité publique, spécifiquement pour notre commune et éventuellement celles de Chêne-Bourg et de Thônex, d'accès plus aisés et plus fréquents aux installations de Sous-Moulin ?

Les contribuables de zones excentrées, par exemple comme la Gradelle ou l'avenue Bel-Air, l'ensemble des habitants des Trois-Chêne aussi, gagnerait à bénéficier d'une prolongation des lignes de bus 1 et 9, par l'avenue de Bel-Air (?), au moins jusqu'à Sous-Moulin.

On peut aussi voir un intérêt et un bénéfice cantonaux.

Recevez, je vous prie Mesdames et Messieurs, mes salutations.

M. Fridez

Enfin, le président résume la teneur d'un courrier, daté 26 juin 2013, de l'ACG, faisant part de diverses décisions sujettes à opposition, prises des Conseils municipaux d'ici le 14 octobre. Ces décisions portent, entre autres, sur les sujets suivants :

- 1) Création de places de crèches
- 2) Bibliobus
- 3) Culture
- 4) Grand-Théâtre
- 5) Célébration du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération

- 6) Financement d'investissements informatiques généraux (réseau informatique, inter-administrations genevoises et service intercommunal informatique)
- 7) GIAP (charges de fonctionnement et investissements informatiques).

Copie dudit courrier figure en annexe au présent procès-verbal

3) Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire :

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Prévention et sécurité

Circulation des cyclistes – marquage et indication d'un itinéraire conseillé, par chemin de la Fontaine

Concernant la pétition dont le président a donné lecture, suite à des doléances de conseillers municipaux et habitants, notre Police municipale contrôle ponctuellement les cycles roulant sur le trottoir, principalement à la rue de Chêne-Bougeries.

Si ces contrôles se révèlent nécessaires pour la sécurité des piétons, les amendes d'ordre, qui s'en suivent, font l'objet de continues interventions auprès de nos autorités, de la part de cyclistes relevant que le passage du goulet n'est pas adapté à leur sécurité.

Donnant suite à notre requête du 8 mai, la DGM nous a proposé un premier balisage et un panneau incitatif, au début du chemin de la Fontaine, qui pourront être réalisés rapidement; afin de signaler et baliser un itinéraire plus complet, mon collègue, J.-M Karr, donnera mandat à un bureau spécialisé, pour la réalisation, le cas échéant, à la DGM. Un marquage sera toutefois effectué rapidement au début du chemin de la Fontaine.

Mesures anti-transit à Conches

Avec la rentrée scolaire et la pause des panneaux, l'arrêté de la Direction générale de la mobilité, du 5 juin 2013, visant à limiter le trafic de transit à Conches, a pris effet.

Pour mémoire, une interdiction générale de circuler concerne désormais les chemins des Bougeries et Fossard, depuis le chemin Naville et le chemin de Vert-Pré, depuis la route de Florissant, entre 07 h 00 et 09 h 00 du matin, riverains exceptés.

Cet arrêté - édicté de manière provisoire afin que l'efficacité de telles mesures puisse être évaluée sur la base de relevés de trafic - vise principalement sinon à éradiquer, du moins à contenir et abaisser le trafic de transit, dans un réseau de quartier, où il y a de nombreuses écoles.

Le début des contrôles et verbalisations, par notre Police municipale, est planifié au 1^{er} octobre 2013. Dans l'intervalle, nos APM et agents de sécurité mettent des papillons sur les pare-brise rappelant ces mesures anti-transit et accompagnés d'un plan.

Vidéosurveillance

L'installation des caméras de vidéosurveillance est désormais finalisée sur les bâtiments scolaires de la Gradelle, de chemin De-La-Montagne et du Belvédère; les caméras commenceront à filmer début octobre après l'installation des panneaux. Pour rappel, les caméras, conformément à l'agrément délivré par le Bureau des Préposées à la Protection des données et à la transparence seront éteintes durant les heures scolaires et du parascolaire.

Mise en œuvre du nouveau plan de stationnement

La prochaine mise en œuvre du nouveau plan de stationnement a suscité de nombreux questionnements d'habitantes et d'habitants auprès de notre service Prévention et sécurité.

Il a donc fallu réaliser en urgence, au courant de l'été, des flyers à distribuer aux automobilistes et commerçants suite aux travaux de marquage de la zone bleue.

Les doléances et questionnements liés aux exclusions de zone ont été très nombreux : de nombreux habitants, principalement de chemin De-La-Montagne, soulevant, par ailleurs, la question de l'inégalité de traitement avec les autres habitantes et habitants de la commune, bénéficiant également de places de stationnement soit dans leurs immeubles, soit dans leur propriété.

Pour mémoire, le plan de stationnement, qui entre en vigueur au 1^{er} octobre de cette année, comprend l'exclusion du chemin De-La-Montagne, des n° 70 à 82 et n° 96 à 136, des numéros 38 à 52 du chemin de Grange-Canal et de l'ensemble de la Gradelle, ainsi que l'exclusion du chemin Pré-du-Couvent.

Au chemin De-La-Montagne, par ailleurs, de nombreux habitants perdent, de surcroît, des possibilités de se stationner en zone blanche.

Après vérification auprès des gérances, notre service a eu la confirmation que les places de stationnement privées des immeubles de chemin De-La-Montagne ne suffisaient absolument pas à couvrir des besoins, pourtant comparables à ceux des habitants pouvant bénéficier d'un macaron.

En conséquence, suite à ces doléances et en accord avec la Direction générale de la Mobilité, notre Conseil administratif a, par conséquent, décidé hier de demander la modification de l'arrêté du 7 mai 2013, demandant de mettre fin à toutes les exclusions de zones. Ainsi chaque habitant de Chêne-Bougeries possédant une voiture peut acheter un macaron.

Lors de cette même séance du Conseil administratif, nous avons également décidé de charger notre service Prévention et sécurité d'évaluer, avec la Direction générale de la

Mobilité et le mandataire, le nouveau plan de stationnement, en relation avec son application concrète; et c'est dans ce cadre, que l'éventuelle réintroduction de « zones quatre heures », qui nous est réclamée à cor et à cris par de nombreux employeurs, sera analysée.

Cas échéant, des propositions de modifications seront soumises, dans un délai d'une année, à notre Conseil administratif et successivement au Conseil municipal.

Jeunesse

Comme vous avez certainement pu le constater, les pavillons provisoires destinés à accueillir les élèves fréquentant RestoConches ont pu être installés, comme prévu, au courant de l'été, les travaux de finition et de nettoyage ayant eu lieu au cours du dernier week-end précédent la rentrée.

À notre connaissance, cette dernière s'est effectuée dans les meilleures conditions possibles et à la plus grande satisfaction, tant des utilisateurs/trices des locaux, que de l'association MiamaClap en charge de la gestion du restaurant scolaire.

Une rencontre est prévue prochainement avec des représentantes de l'association, afin de dresser un premier bilan après environ un mois d'utilisation de ces locaux et de procéder aux éventuels ajustements encore nécessaires.

Concernant les activités parascolaires, je vous signale encore la nomination de M. Laurent Emaldi, en qualité de nouveau responsable du secteur parascolaire au sein des écoles du Belvédère, de Chêne-Bougeries, de Conches et la Gradelle, ceci depuis la rentrée scolaire, Mme Viviane Carascosa ayant quitté ses fonctions au 30 juin.

Concernant les écoles toujours, le Conseil administratif a, d'ores et déjà, retenu les dates concernant les journées citoyennes qui seront organisées en 2014 en faveur des élèves de 7^{ème} primaire.

Ainsi, une visite des services communaux aura lieu les 7 et 8 avril 2014, et une rencontre avec les élèves se déroulera en salle du Conseil municipal, le 10 avril prochain, en présence de bon nombre d'entre vous, je l'espère.

Petite Enfance

Inscriptions, première facturation et rentrée dans les Institutions de la Petite Enfance

Il convient en premier lieu de relever que l'été a été chargé, puisque le BuPE a enregistré plus de 37 visites, essentiellement à partir du 13 août.

J'aimerais, au demeurant, relever que les familles continuent à se présenter en nos locaux, le BuPE ayant encore enregistré 7 nouvelles demandes mercredi 11 septembre.

Par ailleurs, Mme Valérie Farey, gestionnaire du BuPE, a reçu les documents permettant de constituer les dossiers administratifs des enfants et en particulier de calculer les prix de pension que les familles paient depuis ce mois, en fonction de leurs revenus.

La Maternelle : les 25 places dont nous disposons dans cette institution ont été pourvues.

La transition avec le BuPE, concernant le processus de facturation, est en cours.

Le Petit Manège : les quatre matinées ouvertes jusque-là (lundi, mardi, jeudi et vendredi) sont presque complètes et la matinée supplémentaire du mercredi se remplit bien. Les familles accueillies sont toutes domiciliées à Chêne-Bougeries.

Aux Castagnettes : les effectifs ne sont pas encore complets. Ainsi, quelques exceptions ont été faites pour des familles domiciliées hors de la commune; avec, toutefois, une majoration du prix de pension et ce à titre exceptionnel pour une année.

En parallèle, une annonce a été publiée dans *Le Chênois* afin de récolter les dernières inscriptions.

Affaires sociales

Service social

Tout comme le BuPE, le Service social est très sollicité, en particulier en cette période de rentrée concernant :

- les demandes de bons repas à tarif réduit pour nos restaurants scolaires,
- les remises de cotisations AVS/AI,
- les demandes de logement,
- les demandes d'aides financières individuelles...

Action Trois-Chêne pour l'Emploi

Mme Nicole Godonou Dossou Bercher a été engagée en qualité de secrétaire à 45 % auprès de l'Action Trois-Chêne pour l'Emploi.

Cette dernière a pris ses fonctions le 2 septembre dernier, les lundis, mardis, mercredis et jeudis matins de 08 h 00 à 12 h 30.

La présence de cette secrétaire permet, désormais, aux conseillers en insertion de se consacrer pleinement à l'accompagnement des personnes.

Ce poste représente un coût budgétaire annuel d'environ CHF 30'000.-, lequel sera pris en charge par les trois communes.

Aînés

Concernant les aînés, une nouvelle association vient d'être constituée « Association du Club des Chênes » lors de l'Assemblée générale du 29 août dernier. Le comité cherche à mobiliser de nouvelles personnes.

Samedi prochain, aura lieu une importante manifestation à la salle communale et à la place Colonel-Audéoud, pour les 40 ans du Mouvement des aînés. Je vous invite à venir voir les ateliers, les spectacles, les concerts, de 10 h 00 le matin à tard dans la soirée.

La sortie des aînés, qui a eu lieu ce jour, a été l'occasion d'une croisière sur le lac de Montreux à Thonon. Des remerciements sont adressés aux conseillers qui y ont assisté. Concernant les cars, le nouveau prestataire s'est avéré être un très mauvais choix qui s'est traduit par un grand désordre au départ. Les gens ont dû attendre 45 minutes sous la pluie et il y a eu du retard au casino de Montreux pour l'habituel café-croissant. Ensuite, pour le service, il y avait trois personnes pour les quelque 330 participants. Bref, il a fallu les avertir de prendre rapidement leur café afin de ne pas rater le départ du bateau. En revanche, la croisière a été réussie, le repas délicieux et le retour de Thonon s'est passé sans encombre. Les aléas du matin ont donc été un peu atténués. Néanmoins, la prestation cars sera analysée de près.

Culture

Éditions Chênoises

Le livre « Lieux et passages de Genève à Annemasse, les Trois-Chêne » est sorti de presse. Les 7 et 8 septembre dernier, dans le cadre des journées du patrimoine, M. Pierre Monneyeur a animé trois visites à Chêne-Bourg issues de l'ouvrage. Un problème budgétaire a fait l'objet d'un courrier du président des Éditions Chênoises, M. Luc Boesiger qui m'a été adressé le 3 septembre. À l'origine de ce projet, les communes des Trois-Chêne ont été sollicitées pour accorder un crédit d'investissement de CHF 35'000.–. À ce jour, il s'avère que le budget initial a été largement dépassé, c'est pourquoi les Éditions Chênoises reviennent vers nous afin de solliciter un financement complémentaire de CHF 15'000.– par commune, visant à couvrir les dernières dépenses et à couvrir les frais de lancement des opérations de promotion de cet ouvrage. M. Boesiger explique que le travail de coordination nécessaire à la réussite d'un tel projet a été sous-estimé et que M. Monneyeur a dû consacrer un temps beaucoup plus important que ce qui avait été prévu initialement. Par ailleurs, les ennuis de santé du graphiste ont obligé les Éditions Chênoises à reprendre une partie du travail qu'il avait déjà effectué avec une autre personne. Cet imprévu a également généré des surcoûts de plusieurs milliers de Francs.

Les événements à venir

Nous débuterons cet automne très riche en événements dès le **30 septembre**, où la salle communale Jean-Jacques Gautier accueillera en résidence pour une première période de trois années, **l'Opéra Studio de Genève**.

C'est une véritable nouveauté pour la ville de Chêne-Bougeries que d'offrir au public de l'opéra dans sa programmation culturelle. Nous aurons, ainsi, la joie d'assister à deux représentations, **les 2 et 4 octobre**, de **Cosi Fan Tutte de Mozart**.

Il y aura ensuite l'exposition d'automne intitulée « Le Fabuleux Jean de La Fontaine » qui durera du 4 au 27 octobre avec le vernissage qui aura lieu le jeudi 3 octobre. Les célèbres fables égayeront cette année de façon toujours aussi ludique et originale cette exposition-jeu offerte également aux écoles de Chêne-Bougeries.

Poursuivant le cycle des conférences Jean-Jacques Gautier qui a débuté ce printemps, sur le thème « Droits humains et questions de société », nous accueillerons le mardi 8 octobre à 20 h 00, Mme Marie-Guilhem Schwartz et Mme Nathalie Goujon, toutes deux psycho-praticiennes et formatrices à l'institut Gregory Bateson pour une conférence intitulée « La Cour de l'école et ses souffrances : quelles solutions ? ».

Cette conférence sera précédée de la projection du film « Le Silence de la Peur » de Nasser et Beatrice BAKHTI.

Puis, le mardi **15 octobre** 2013, à 20 h 00, il y aura un concert classique avec l'orchestre Buissonnier interprétant des œuvres de Richard Strauss, sextuor à cordes, Benjamin Britten, Sérénade pour ténor cor et cordes et Félix Mendelssohn, Sinfonia N° 9 en si mineur pour orchestre et cordes.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr fait part des communications suivantes :

Compagnie 21 et Compagnie des sauveteurs auxiliaires

Les membres de la commission Sécurité ont été informés, lors de leur séance du lundi 9 septembre, de la teneur du projet de budget 2014, concernant tant la Compagnie 21 des sapeurs-pompiers volontaires, que celle des sauveteurs-auxiliaires.

Comme également indiqué aux commissaires concernés lors de la séance citée, je vous rappelle la tenue d'une journée « portes ouvertes » dans les locaux du feu de la Cie 21, situés au chemin Louis-Segond, samedi 5 octobre de 10 h 00 à 16 h 00.

Le Conseil administratif souhaite résolument soutenir ce type d'évènement visant notamment à recruter de nouveaux sapeurs au sein d'une compagnie dont les effectifs doivent être encore renforcés.

À cet égard, le Conseil administratif a bien évidemment accepté, lors de sa séance de la veille, sur proposition du Commandant Victor Bernardi, d'admettre au sein de la compagnie le sapeur Erick Faria, ceci avec effet rétroactif au 11 courant.

Territoire

Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries

La commune a sollicité à plusieurs reprises le Département de l'Urbanisme afin de pouvoir effectuer un retour d'information auprès des participants des séances publiques et des ateliers qui ont eu lieu, pour mémoire, en mars 2013 à la salle communale.

Aussi, d'entente avec les communes, il a été convenu d'organiser des tables rondes début décembre où un bilan sur la concertation sera dressé. Et des ateliers de travail concernant les quelques thématiques qui seraient mûres pour être mises en discussion dans ces tables rondes. Elles auront lieu simultanément à la salle communale de Chêne-Bougeries, pour Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Il y aura donc des tables thématiques. Nous n'avons pas réussi lors de notre dernière séance avec l'État à faire comprendre que, si on organisait quelque chose à Chêne-Bougeries, on aurait moins de personnes de Chêne-Bourg et réciproquement. Je crois que les contraintes budgétaires commencent à peser sur le canton.

Dossier Challendin

Lors de la veille du Jeune genevois, le Conseil d'État a envoyé à la commune une notification selon laquelle il rejetait l'opposition de la commune qui donnait suite notamment à la votation populaire qui, par 58 %, avait rejeté le PLQ. Donc, ce texte de rejet est en cours d'examen. M. Karr n'entend pas répondre sur ce point car il a vu qu'il faisait l'objet d'un projet de résolution.

Village de Chêne-Bougeries

Une présentation publique pour les conseillers municipaux, ouverte également aux propriétaires concernés et autres intéressés, a eu lieu devant un public attentif et nombreux le jeudi 27 juin à 20 h 00 à la salle communale, en présence des mandataires auteurs du MEP Village, le bureau nuvolaB de Florence, ainsi que de Mme Michèle Tranda-Pittion, mandataire – assistante à maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de plan de site.

Les architectes ont expliqué à l'assistance la teneur des premières propositions concernant les espaces publics, la mobilité, le déplacement des arrêts de tram, la problématique du patrimoine, ainsi que la proposition d'aménagement éventuel d'arcades.

École Moser SA – chemin de la Montagne 79A – 81 – 85

**Constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 2253
(< Le Belvédère >, route Jean-Jacques Rigaud 66 à 72), propriété privée de la
commune de Chêne-Bougeries**

La commission Territoire a eu l'occasion de prendre connaissance de ce projet sur la base d'un exposé des motifs et d'une présentation détaillée, lors de sa séance du 2 septembre. La commission ayant émis un préavis favorable, cet objet figure donc à l'ordre du jour de votre Conseil ce soir.

Projet de budget 2014

Lors de cette même séance du 2 courant, les membres de la commission Territoire ont également eu l'occasion d'analyser les diverses rubriques du projet de budget 2014 relevant de cette dernière.

Ainsi, il s'agissait de distinguer, d'une part :

Les études d'aménagements du Territoire, relevant de l'initiative communale telles que :

- La réactualisation ponctuelle et ciblée du Plan directeur communal en lien avec le Plan directeur cantonal Genève 2030, une fois la version validée par la Confédération. Je vous rappelle que la commune a ensuite trois ans pour adapter les plans directeurs cantonaux en application de la LAC.
- Les projets à l'initiative communale, soit :
 - une étude relative à la zone villas, ceci en lien avec la L 5 05 (la révision de la loi cantonale sur les constructions qui augmente le taux d'utilisation du sol et de voir comment nous pouvons mettre cela en œuvre intelligemment à Chêne-Bougeries sans trop déstructurer le territoire).
 - diverses études d'urbanisme d'opportunité dans les secteurs Malagnou, Baumelon, etc. – étant rappelé que l'on peut faire des contrepropositions à ce que veut faire l'Etat dans le cadre du plan directeur cantonal.
 - une étude relative au périmètre Voie verte, ceci en complément au projet CEVA. En effet la commune risque de ne pas être satisfaite de ce que fait l'Etat à cet endroit d'où un budget prévu pour des compléments d'étude.
- Divers autres projets en lien avec des constructions effectuées par des privés.

La commission a préavisé favorablement la ligne budgétaire y relative figurant dans le projet de budget communal 2014.

Mobilités-Nature-Environnement

Concernant le Projet de paysage prioritaire Arve, une exposition des travaux des étudiants de l'HEPIA aura lieu du 20 septembre au 20 octobre, en extérieur, à côté de la centrale hydroélectrique de Vessy.

L'inauguration est prévue le 19 septembre de 14 h 00 à 16 h 00, simultanément à la séance du Conseil administratif.

Le thème développé est « Arve en projet » et les étudiants ont été amenés à réfléchir sur des mesures concrètes de protection et de valorisation du paysage de l'Arve.

Le président remercie M. Karr et passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher fait part des communications suivantes :

Suivi du récent rapport d'audit de la Cour des comptes relatif aux principaux processus RH

Donnant suite au rapport d'audit de légalité et de gestion des ressources humaines, conduit par la Cour des comptes et dont les membres du Conseil ont eu une présentation, le Conseil administratif souhaite mettre en place les 51 recommandations selon le tableau de suivi qui figure aux pages 96 à 107 du document de ladite cour. Les membres du Conseil seront évidemment régulièrement informés de l'avancée de la mise en place de cette procédure. D'ores et déjà et donnant suite à la recommandation N° 49, le Conseil administratif a décidé de désigner M. Pierre Maillard, coordinateur technico-administratif, en qualité de suppléant du secrétaire général, ceci conformément aux dispositions contenues à l'article 80, du statut du personnel.

Donnant également suite à la recommandation N° 50, du rapport cité de la Cour, laquelle précise qu'il convenait d'autoriser sans délai, ni restriction, l'ensemble des conseillers administratifs à connaître le niveau précis des salaires des collaborateurs/trices de la ville de Chêne-Bougeries, chaque magistrat est désormais en possession d'un tableau nominatif répertoriant les salaires mensuels versés aux membres du personnel communal, y inclus celles et ceux d'entre eux disposant d'un contrat de droit privé ou rémunérés en tant qu'auxiliaires fixes. Nous prévoyons par ailleurs dans le cadre du budget 2014 d'augmenter le taux d'activité de notre responsable RH pour le reste de la mise en place de ces mesures.

Bâtiments et Infrastructures

Il vous a d'ores et déjà été indiqué, lors de la séance ordinaire de votre Conseil du 20 juin dernier, que divers travaux d'entretien courants ont dû être réalisés durant l'été dans la villa dite « Boissonnas », sise chemin de Grange-Canal 22, ceci conformément à nos obligations en tant que propriétaire de ce bâtiment, loué depuis de nombreuses années à l'Office des bâtiments du DU.

Comme vous le savez, par ailleurs, ces locaux sont utilisés par le DIP en tant que centre médico-pédagogique.

Ainsi, il a été procédé à une mise en conformité des installations électriques pour un montant facturé, à ce jour, de CHF 6'889.65.

Les locaux étant extrêmement défraîchis, il a également été procédé à une réfection complète des peintures du rez-de-chaussée; ceci pour un montant de CHF 37'917.70.

Afin de se conformer aux normes de sécurité en vigueur, une rambarde a été posée le long d'un escalier menant aux combles du bâtiment. Le coût de ces travaux s'est élevé à CHF 6'806.05.

La porte d'entrée du bâtiment a été rénovée pour un montant de CHF 1'747.80.

Il a, par ailleurs, été procédé à la réparation, au ponçage et à la vitrification du plancher d'un bureau et d'un dégagement situés au deuxième étage, ainsi qu'au ponçage et à la vitrification des marches et contremarches de l'escalier central; ceci pour un montant de CHF 3'985.20.

Dans la mesure où le boiler existant, d'une capacité de 80 litres, était loin de couvrir les besoins en eau chaude de la villa, les enfants et leurs éducateurs n'ayant plus d'eau chaude à partir de midi, des repas étant préparés sur place, un bouilleur électrique, d'une capacité de 300 litres, a été installé, ceci pour un coût de CHF 3'898.80.

Des vitres brisées au rez-de-chaussée ont été remplacées et un radiateur défectueux révisé.

Le coût total de ces travaux s'élève à ce jour à CHF 61'585.20.

Cela étant, il conviendra encore de compléter les travaux de mise en conformité des installations électriques et de procéder, lors de prochaines vacances scolaires, à des travaux de peinture au premier étage du bâtiment; étant précisé que les devis estimatifs concernant ces travaux s'élèvent à CHF 35'000.– environ.

Les membres de la commission Bâtiment et Infrastructures, réunis le 9 courant en présence des membres de la commission Jeunesse, ont été informés des résultats de l'étude confiée au bureau d'architecture Ris & Chabloz, mandataire de la commune, concernant le projet de rénovation des locaux mis à disposition de la garderie « Le Petit Manège ».

Concernant cette dernière, je tiens à rappeler ici une information qui a aussi été communiquée aux membres des commissions Jeunesse et Bâtiments et Infrastructures lors de leur dernière séance conjointe, à savoir que des travaux de rénovation complète de la surface synthétique du jardin à usage privatif, située devant les locaux utilisés par la garderie, ont été entrepris au cours de l'été pour un montant de CHF 50'000.– environ, montant que le Conseil administratif proposera d'intégrer dans le crédit

d'investissement qu'il sollicitera, le moment venu, concernant les travaux de réfection intérieure du bâtiment.

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructure ont également été informés, au cours de cette même séance, des résultats de l'étude, également conduite par le bureau d'architectes Ris & Chablop, relative au projet d'assainissement et de rénovation des locaux situés au sous-sol du bâtiment de la mairie.

En conséquence, le Conseil administratif proposera prochainement le vote de crédits d'investissement concernant ces deux projets.

Dans le domaine des bâtiments toujours, il convient encore de signaler qu'une séance de travail a eu lieu, mardi 10 courant, avec des représentants du bureau d'architecture ATBA, accompagnés de leurs mandataires spécialisés, concernant l'état d'avancement de l'étude relative au projet de rénovation thermique du groupe scolaire de la Gradelle.

Les résultats de cette étude pourraient donc être très prochainement présentés aux commissaires concernés.

L'étude structurelle et technique concernant le bassin de la piscine du Belvédère est quant à elle en voie de finalisation.

Plusieurs séances de travail ont également eu lieu au cours de l'été avec des représentants de la CODHA et de la société BJ ingénieurs conseils, concernant l'état d'avancement de l'étude relative à l'assainissement de la parcelle N° 3189, propriété communale dans le secteur Jean-Jacques Rigaud.

Personnel

Suite à la demande de Mme Dolores Wermuth, aide comptable, de pouvoir prendre une retraite anticipée, demande à laquelle le Conseil administratif a répondu favorablement, ce dernier a décidé de ne pas repourvoir à l'interne le poste précédemment occupé par Mme Wermuth, et de confier les tâches qui incombaient à cette dernière à des mandataires externes.

Le Conseil administratif a également décidé d'engager M. Guillaume Jalley, ancien apprenti, en qualité de jardinier au sein du service des Parcs & Promenades, ceci pour une durée déterminée, soit pour la période comprise entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2013.

Cet engagement pourrait conduire à un éventuel dépassement budgétaire, d'un montant de CHF 27'111.40 au 31 décembre 2013, sous rubriques 33.0000.301, 33.0000.303, 33.0000.304 et 33.0000.305.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance d'hier, des horaires de fermeture de fin d'année des services communaux.

Ainsi, ces derniers seront fermés du mardi 24 décembre à 16 h 00 au jeudi 2 janvier à 08 h 00.

Comme à l'accoutumée, des services de piquet et, si nécessaire des présences sur place, seront organisés concernant entre autres l'état civil et le cimetière.

Par ailleurs, plusieurs collaborateurs/trice des services extérieurs pourraient être mobilisés, si nécessaire, dans des opérations de déneigement.

Suite à la volonté exprimée par M. Philippe Ruegg, architecte de la qualité urbaine et de la biodiversité, de mettre fin aux rapports de service le liant à la ville de Chêne-Bougeries, ceci avec effet au 31 octobre 2013; une annonce relative à l'engagement d'un nouveau collaborateur responsable des domaines cités, à 100 %, a été publiée en ligne sur le site Internet communal, sur JobUP, ainsi que dans les journaux *24 heures*, *Le Courrier* et *Le Temps*.

Le délai de dépôt des candidatures a été fixé au 20 septembre.

Sports

Divers tests ont été réalisés concernant les propriétés du revêtement synthétique qu'il est prévu d'installer sur les terrains de tennis du CSSM.

Après avoir reçu M. Philippe Vallat, mandataire spécialisé, le bureau du CSSM a décidé de lancer un appel d'offres standard concernant le projet de rénovation du stade des Trois-Chêne.

Le Conseil intercommunal a examiné et voté, lors de sa séance de hier, le budget de fonctionnement 2014 du CSSM.

Pour mémoire, je vous rappelle que les montants figurant dans les diverses rubriques du budget du Centre seront intégrés, sans modification, dans les budgets de fonctionnement des trois communes chênoises.

Finances

Concernant le processus d'élaboration et d'adoption du projet de budget de fonctionnement communal 2014, le Conseil administratif a souhaité aborder, dans chacune des séances de commission prévues en septembre, les rubriques budgétaires relevant de ces dernières.

Ce projet de budget a été élaboré en étroite collaboration avec les chefs/responsables de services ou de domaines d'activité, lesquels se sont réunis avec le Conseil administratif lors d'une journée de réflexion au Vert, le 2 courant..

Pour le surplus et comme vous le savez, ce processus a d'ores et déjà débuté puisque les membres des commissions Territoire, Jeunesse, Bâtiments et Infrastructures et Sécurité, ont pu prendre connaissance, examiner et poser des questions relatives aux extractions budgétaires OPALÉ les concernant.

Pour mémoire, la commission des Sports se réunira le 16 courant, la commission des Affaires sociales se réunira le 17, celle en charge des questions Mobilités-Nature-Environnement se réunira le 24 septembre. Puis, la commission Culture aura lieu le 26 courant.

Afin de permettre à chacune de ces commissions de se prononcer sur les rubriques budgétaires pertinentes, il vous est donc proposé de reporter au 1^{er} octobre, la séance des Commissions Réunies, un temps prévue le 18 septembre.

Une présentation complète du projet de budget communal 2014 aura, par ailleurs, lieu lors de la prochaine séance ordinaire de votre Conseil prévue le 10 octobre prochain.

Enfin, en date du 5 juillet, nous avons reçu copie de la réponse de Mme Künzler, Conseillère d'État, à la plainte de trois conseillers municipaux de Chêne-Bougeries concernant les agissements du Conseil administratif. Mme Künzler précise ne pas pouvoir donner suite à ces diverses plaintes concernant les délibérations du Conseil municipal, le projet de déchetterie de la Gradelle, la gestion des informations confidentielles et la réorganisation des services communaux.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Résolution relative à la création de l'association « Le 4 C »

Le président passe la parole à Mme le Maire pour présenter le sujet.

Mme le Maire renvoie à l'exposé des motifs qui fournit toutes les explications nécessaires. « Le 4 C » a été créé, il y a maintenant 14 ans. Il a vu de nombreux projets culturels d'envergure se réaliser, notamment la biennale Art Chêne, dernièrement l'exposition « Trompe l'œil », le prix littéraire octroyé tous les deux ans et la naissance de l'orchestre des Trois-Chêne, pour ne citer que quelques événements majeurs. Depuis une année, les trois commissions Culture souhaitent ancrer « Le 4 C » par des statuts et créer une association pour lui donner plus d'autonomie sur le plan financier et sur le plan fonctionnel. Elles se sont réunies à plusieurs reprises pour élaborer des statuts et ont mandaté un avocat pour les finaliser. Ces statuts sont pratiquement identiques aux statuts de l'association du journal « Le Chênois » ou à ceux des Editions Chênoises. Pour mémoire, la commission Culture de Chêne-Bougeries a donné son aval à ce projet lors de sa séance du 27 juin 2013, ceci à l'unanimité, et les deux autres communes chênoises ont d'ores et déjà passé devant leur Conseil municipal. Les statuts proposés sont donc déjà acceptés à Chêne-Bourg et à Thônex.

M. Borda d'Agua ajoute un petit historique. Les délégués au 4 C, au début de la législature, se sont posé la question de son devenir et de la manière de prolonger ses activités. Après plusieurs réflexions, ils se sont penchés sur la création d'une association similaire à celle du journal « Le Chênois » et à celle des Éditions Chênoises. Cette idée a été présentée lors de la séance des commissions Culture réunies au mois d'avril 2012. Suite à cette séance, les délégués au 4 C ont initié un travail sur les statuts qui a abouti à un projet, finalisé lors de leur séance du 13 mars 2013. Ce projet peaufiné lors de la séance des trois commissions Culture réunies du 17 avril 2013 a été accepté à l'unanimité. Les statuts ont ensuite été acceptés à l'unanimité par les trois commissions, chacune dans leur commune respective. Pour ce qui concerne Chêne-Bougeries, la commission Culture s'est prononcée favorablement le 27 juin 2013. Comme l'a dit Mme Grandjean-Kyburz au préalable, une résolution a déjà été acceptée par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex, lors de leurs séances de Conseil municipal. M. Borda d'Agua invite les membres du Conseil à accepter également ce projet de résolution.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

RÉSOLUTION RELATIVE A LA CRÉATION DE L'ASSOCIATION « LE 4 C »

Vu l'article 26, alinéa 3, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 34 du règlement du Conseil municipal,

vu la volonté des trois communes chênoises de promouvoir et développer une politique culturelle intercommunale en constituant une association à but non lucratif, au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse, et dénommée « Le 4 C »,

vu le projet de statut de cette association,

vu le préavis de la commission Culture du 27 juin 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité**,

- d'approuver la création d'une association destinée à promouvoir et développer une politique culturelle intercommunale chênoise dénommée « Le 4 C »;
- d'approuver le projet de statuts de cette association, lequel figure en annexe à la présente;

- de prévoir d'inscrire, au projet de budget communal 2014, un montant de CHF 65'000.– destiné à subventionner cette association.

Mme Grandjean-Kyburz signale qu'une séance du 4 C est prévue le mercredi 25 septembre pour discuter notamment de l'organisation de cette nouvelle association.

4.2 Constitution d'une servitude de distance et vue droite sur la parcelle n° 2253, propriété de la commune de Chêne-Bougeries

M. Karr rappelle que tous les conseillers municipaux ont reçu un descriptif de la constitution de cette servitude. Il s'agit d'une mise en conformité qui couronne en quelque sorte la surélévation de cette école.

Le président indique que la commission Territoire s'est réunie pour traiter de cette question. La discussion a notamment porté sur la pertinence de demander ou non à l'école Moser une forme de restitution par rapport à cette servitude. Mais cette question a été rapidement abandonnée du fait que la servitude porte sur deux terrains de la commune de Chêne-Bougeries. La commission a donc préavisé favorablement la constitution de cette servitude.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE DISTANCE ET VUE DROITE SUR LA PARCELLE N° 2253, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

Conformément aux articles 29, al.3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet d'acte établi par Me Corine Rosset, notaire à Genève et le plan de servitude joint établi par le bureau MBC ingéo SA, géomètres officiels à Carouge,

vu le préavis favorable de la commission Territoire lors de sa séance du 2 septembre 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DÉCIDE

par **21 voix pour, soit à l'unanimité,**

- d'accepter la constitution d'une servitude de distance et vue droite au profit de l'École Moser SA – chemin de la Montagne 79A – 81 – 85, sur la parcelle N° 2253 (« Le Belvédère », route Jean-Jacques Rigaud 66 à 72), propriété privée de la commune de Chêne-Bougeries, conformément au projet d'acte du 28 mai 2013 établi par Me Corine Rosset, notaire à Carouge et au plan de servitude joint du 17 juillet 2012 par le bureau MBC ingéo SA, géomètres officiels à Carouge, lesquels figurent en annexe à la présente délibération;
- d'accepter leur inscription au Registre foncier de Genève, droits, émoluments, frais et honoraires d'enregistrement à charge de l'École Moser SA;
- de charger le Conseil administratif de signer tous les actes relatifs à cette opération.

5) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

5.1 Organisation des séances de commission dévolues à l'étude du budget

Mme Sobanek souhaite faire part d'une information un peu désagréable, mais comme c'est la deuxième fois que ce genre de chose se produit, elle tient à le signaler. M. Locher a affirmé que le projet de budget était présenté aux commissions afin que les commissaires puissent poser des questions et examiner le budget proposé. Elle souligne qu'il n'y a jamais eu dans aucune des commissions une limitation du temps de parole. Toutefois, lors de la dernière séance de la commission Sécurité, Mme Sobanek a posé des questions auxquelles la responsable du service Prévention et sécurité a répondu de façon très circonstanciée. Ensuite, Mme Sobanek n'a plus eu droit à la parole sous prétexte de respecter l'équité du temps de parole entre les commissaires. Elle ajoute que le même phénomène s'est produit lors d'une séance de la commission Finances où une conseillère municipale a été reprise parce qu'elle posait trop de questions. Sur un tout autre plan, elle tient à souligner le plaisir qu'elle a éprouvé à représenter la commission Affaires sociales lors de la récente Journée mondiale de prévention du suicide.

En sa qualité de président de la commission Sécurité, M. Fassbind tient à apporter quelques précisions aux propos de Mme Sobanek. Certes, tout commissaire a le droit de poser des questions, mais le rôle d'un président consiste à répartir équitablement les temps de parole tout en essayant de respecter les délais impartis aux séances de commission. Manifestement, Mme Sobanek ne tient pas compte des impératifs horaires puisqu'elle est arrivée en retard et est partie avant la fin de la séance.

Mme Sobanek précise qu'elle avait signalé au président qu'elle devrait partir plus tôt afin de se rendre à la Journée de prévention du suicide. Par ailleurs, ce n'était pas de sa faute si la responsable du service Prévention et sécurité a répondu aussi longuement à des questions qui demandaient pourtant des réponses concises.

6) Questions écrites ou orales, propositions individuelles et informations

6.1 Questions écrites de Mme Hochuli

À la demande de Mme Hochuli, le président lit les trois questions écrites qu'elle a formulées :

« Lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2013, le conseiller administratif responsable des finances a répondu à mes questions qui ont été posées verbalement à plusieurs reprises et réitérées par écrit lors de la séance du Conseil municipal du 20 juin 2013. Les réponses données lors de la séance du 20 juin 2013 ne me satisfont pas et ne sont pas claires. De ce fait, je réitère donc mes questions et ma demande, à savoir :

- 1) Après contrôle de certains comptes, la rubrique 318 me laisse une impression de flou. Je voudrais pouvoir apprécier les dépenses par type, par exemple ingénieurs, architectes, avocats, fiduciaires, etc. Je demande donc formellement un récapitulatif de cette rubrique pour la prochaine séance du Conseil municipal.
- 2) Dans le compte 09.000.318.04 (honoraires mandataires spécialisés), un montant de CHF 206'800.– a été provisionné avec le libellé « Honoraires liés aux diverses procédures en cours et provision pour contentieux. » Ces procédures concernent des litiges avec des membres du personnel licenciés. Est-ce que le Conseil administratif pourrait demander aux réviseurs des comptes, la fiduciaire SFG, pourquoi ce montant figure dans un compte « honoraires », alors que ce montant concerne un litige en relation avec le personnel et devrait donc être comptabilisé dans un compte de la rubrique « personnel » ?
- 3) Je relève à nouveau que les investissements budgétisés ont été réalisés partiellement. Il a été prévu des investissements bruts de CHF 31'740'000.– et seulement CHF 2'005'936,75.– ont été réalisés. Etaient-ce des investissements non nécessaires ou simplement reportés ?

Je demande au Conseil administratif une réponse claire à ceci. »

6.2 Projet de résolution des Verts de Chêne-Bougeries « Pour un aménagement concerté à Challendin ».

Le Président donne lecture de ce projet de résolution :

Vu le préavis défavorable au plan localisé de quartier n°29736 émis par près de 58% du corps électoral de la Commune de Chêne-Bougeries le 27 novembre 2011,

vu la nécessité de respecter la volonté populaire jugeant le projet excessif pour le secteur de Challendin,

vu l'accord établi entre les différents partis regroupant, promoteurs, propriétaires, riverains et comité référendaire,

vu les efforts consentis par chacun pour trouver enfin un terrain d'entente,

vu le processus de concertation exemplaire et méritant,

vu la levée de l'opposition communale relative audit plan localisé de quartier par le Conseil d'Etat,

Le Conseil Municipal invite le Conseil Administratif à former recours contre la décision du Conseil d'Etat et mettre tout en œuvre pour que le projet de construction soit réalisé dans le respect des termes conclus et dans les meilleurs délais.

Les Verts de Chêne-Bougeries, le 12.09.2013

M. Spinelli rappelle au préalable que le Conseil municipal avait été saisi pour débattre d'un plan localisé de quartier à Challendin qu'il avait accepté sous réserve d'un certain nombre de remarques. Or ces remarques n'ont pas été prises en compte par le Conseil d'Etat, ce qui a conduit la population de Chêne-Bougeries à se mobiliser et à lancer un référendum en défaveur du projet. Ensuite, le Conseil municipal a voté une motion qui chargeait le Conseil administratif de mettre en place des séances de concertation. Ces séances ont abouti à un accord signé entre des partis aux intérêts pourtant fortement divergents, accord qui a été à nouveau balayé d'un revers de main par le Conseil d'Etat. C'est pourquoi, les Verts demandent que le Conseil administratif continue à soutenir le référendum populaire contre l'avis du Conseil d'Etat.

Mme Sobanek n'approuve pas cette résolution bien qu'elle comprenne l'opposition qui s'est exprimée. Elle était assez favorable au premier projet d'aménagement de la parcelle de Challendin. Elle rappelle que le plan d'aménagement cantonal prévoyait une forte densité et que l'ancien Conseil administratif avait obtenu, après négociations, que le taux d'occupation du sol soit moins important. Pourtant, les opposants demandent une densité encore moindre. Certes, elle regrette que l'accord ait été cassé, mais elle pense que l'opposition de la commune à la décision du Conseil d'Etat ne débouchera sur rien de positif et ne fera qu'envenimer les rapports entre la commune de Chêne-Bougeries et le Département de l'Urbanisme. Elle souligne que la commune devra combattre une volonté d'urbanisation intense sur un bon nombre de parcelles. Il importe donc d'avoir de meilleures relations avec le Département de l'Urbanisme dès à présent. C'est pourquoi, Mme Sobanek s'abstiendra lors du vote de cette résolution.

M. Fassbind note que la position de la commune en matière d'urbanisme n'est défendue par quasiment aucun des candidats au Grand Conseil. Étant donné que les propositions de la commune n'ont pas été retenues, il estime qu'une énième opposition à la décision du Conseil d'Etat serait imprudente. Par ailleurs, la plupart des oppositions à différents plans de quartier ont débouché sur des projets encore moins satisfaisants. L'opposition à ce PLQ risque d'aboutir au fait que les promoteurs abandonnent leur projet et que rien ne soit construit durant cinq années à Challendin. Il

faudra ensuite relancer le projet sans aucune possibilité de renégocier. Pour sa part, il pense qu'il faut se contenter de ce qu'a obtenu l'ancien Conseil administratif concernant à la diminution du taux d'occupation du sol.

M. Rappaz s'étonne du discours défaitiste de certains conseillers municipaux. Il fait observer que les relations avec les autorités cantonales ne vont pas s'améliorer du fait que la commune courbe l'échine et renonce. Selon lui, le combat mené pour la qualité de vie des citoyens doit être poursuivi.

M. Perrin trouve que la proposition de résolution est intéressante. Il relève qu'en fait, le problème vient de ce que Genève soit à la fois un canton et une République. Dans les autres cantons, les votes des communes sont respectés, alors qu'à Genève, les autorités communales ne peuvent délivrer que des préavis que les autorités cantonales décident de suivre ou non. Selon lui, la République et canton de Genève a une attitude scandaleuse vis-à-vis de la commune de Chêne-Bougeries.

Mme Garcia pense que persister à s'opposer au Grand Conseil et au Conseil d'État relève de l'obstination. En effet, comme M. Perrin l'a noté, le dernier mot revient toujours au canton et non à la commune. Toutefois, très peu de partis politiques se sont opposés à la nouvelle Constitution qui a été adoptée récemment. Or dans la nouvelle Constitution, les communes n'ont pas plus de pouvoir que dans l'ancienne. Il fallait donc se battre en amont et refuser la nouvelle Constitution ; désormais il est trop tard. Elle trouve par ailleurs dommage que la majorité du Conseil n'ait pas voulu recevoir M. Longchamp ce soir car cela aurait permis d'entendre sa position et de faire valoir l'avis de la commune.

Mme Sobanek conteste l'affirmation selon laquelle elle se soumettrait à la volonté des autorités cantonales en acceptant le PLQ de Challandin. Elle tient à souligner qu'elle aussi désapprouve la rigidité du Département. Toutefois, dans le cadre de la planification du territoire à Chêne-Bougeries, il y aura des enjeux très importants au cours des prochaines années et dans cette perspective, il lui semble plus judicieux de négocier dès à présent. Elle est aussi favorable à la négociation qui a été menée sous l'égide de M. Karr avec les habitants, mais elle pense que cette dernière aurait dû se faire plus tôt.

Mme Sommer souligne que le but n'est pas de contrarier ou non les autorités, mais d'appliquer les lois votées démocratiquement. Elle rappelle que sur le plan de l'aménagement, la commune a deux prérogatives que le canton ne peut outrepasser : d'une part les plans d'utilisation du sol et d'autre part son accord quant aux autorisations de construire en zone villas pour des projets excédant le pourcentage de la surface de plancher habitable ordinairement admise. Pour le reste, la commune rend des préavis que le canton décide de suivre ou non. Elle relève que le canton est obligé de tenir compte de l'augmentation de la population, raison pour laquelle l'urbanisation du territoire des communes est inévitable. En outre, il s'agit de respecter l'égalité de traitement entre les communes.

M. Messerli pense que le Conseil municipal n'est pas une tribune pour recevoir un candidat juste avant les élections, raison pour laquelle l'invitation de M. François Longchamp n'a pas été retenue. Par ailleurs, à l'instar de M. Rappaz, il pense que la commune ne doit pas courber l'échine. Enfin, contrairement à Mme Sobanek, il estime que le fait de confirmer la position du Conseil municipal n'aura pas d'impact négatif et sera peut-être une occasion de se faire entendre au-delà de la commune de Chêne-Bougeries.

M. Karr souhaiterait apporter quelques éléments factuels pour préciser d'abord que la zone agricole mentionnée par Mme Sommer ne représente pas 50 %, mais 44 % du territoire genevois sur lequel se trouve notamment l'autoroute de contournement. Par ailleurs, on ne parle pas de terre agricole, mais de zone agricole, sans mise en conformité. La véritable zone agricole cultivable est malheureusement bien plus faible et c'est vrai qu'il y aurait encore un potentiel immense pour construire et construire encore. Deuxièmement, par rapport à ce que disait Mme Sobanek, il n'y a pas eu de dérogation de densité à cet endroit-là par rapport aux pratiques. Il y avait eu effectivement une limitation de gabarits, c'est-à-dire un bâtiment limité à 16 mètres quarante, soit 13 mètre cinquante à la corniche. Ce n'était donc en aucun cas une limitation de la densité. C'est bien au contraire une imposition de densité particulière par l'intermédiaire d'une motion qui avait été votée au Grand Conseil dans l'objectif de se venger de la négociation de son prédecesseur au Conseil administratif qui avait obtenu cette limitation de gabarit. C'est ce qui a produit un plan reconnu comme étant peu désirable par l'ensemble des signataires de l'accord de Challendin. À cet égard, M. Karr souhaiterait rappeler qu'il a eu la chance de pouvoir consacrer du temps à animer des débats qui ont été fort longs, au total sept à huit séances dont la dernière, la séance de signature, a duré sept heures et huit minutes. Toutes les parties autour de la table se sont mises d'accord pour défendre le travail qui avait été fait. Dès lors, M. Karr estime important de le faire jusqu'au bout, en donnant à la commune une carte de négociation, comme le préconise Mme Sobanek. S'il devait in fine y avoir un compromis possible en termes d'exécution du plan localisé, il serait toujours possible de retirer le recours. Tout en comprenant ceux qui disent que la commune va se faire encore plus mal voir, les deux positions sont concevables. En fait, tout le monde a raison, mais la question, à un moment donné, est de savoir si les membres du Conseil municipal entendent relayer le message de la majorité de la population ou s'ils veulent plier l'échine.

M. Spinelli entend souvent dire que finalement, cela ne sert à rien de prendre position; que la commune, de toute manière, n'a pas suffisamment de poids. S'il comprend cet argument, est-ce vraiment cela la question qui est posée ? La population a élu les membres de ce Conseil qui doit prendre position, quand bien même il serait le seul au monde à le faire. Ceci dit, il y a une chose dont on ne parle pas beaucoup – et M Spinelli a l'impression qu'on est en face d'un précédent qui inquiète certains – à savoir que des riverains et des promoteurs commencent à se retrouver autour d'une table hors de la présence des autorités politiques. Ils discutent, finissent par se serrer la main, c'est peut-être aussi cela qui peut en inquiéter et déstabiliser certains. On entend beaucoup parler de concertation mais la définition de la concertation est très variable.

Pour les Verts de Chêne-Bougeries, à la fin d'une concertation, personne ne débouche le champagne; chacun quittera la séance en se disant que le quartier ne sera peut-être pas aussi beau qu'il pensait mais qu'il a néanmoins obtenu quelque chose. C'est cela la vision de la concertation des Verts. C'est arriver à un consensus, plutôt qu'à ce qu'une partie écrase l'autre.

M. Favarger est relativement convaincu en particulier par l'argument de ne pas encore une fois courber l'échine. Il comprend certes l'argument de Mme Garcia, mais la commune a quand même une possibilité de s'exprimer au travers d'une résolution. Elle va peut-être fâcher M. Longchamp, mais ce n'est pas son rôle de ménager la chèvre et le chou. Il y a des situations dans lesquelles il convient de s'exprimer clairement.

Mme Sobanek voulait préciser qu'elle s'est abstenu lors du vote au Grand Conseil. Elle fera de même ce jour pour le projet de résolution.

Mme Hochuli a quand même un problème dans le sens où les élus outrepassent la volonté du peuple. Le référendum a été accepté et maintenant, d'un coup de crayon, la volonté de la population est bafouée. Pour Mme Hochuli, cela commence à devenir des méthodes soviétiques. Le peuple n'a plus rien à dire, les autorités politiques cantonales savent mieux que lui ce qu'il faut faire et elles outrepassent sa volonté. Pour finir, on peut se demander pourquoi les membres du Conseil sont présents, ils sont là en décoration, peut-être une belle décoration, mais à quoi servent-ils ?

Mme Garcia souligne que visiblement, c'est cela l'équivoque. Il existe une loi supérieure, la commune peut faire opposition, dépenser de l'argent; elle a déjà dépensé CHF 40'000.- pour la concertation, pour faire des recours, par ci, par là. Mme Garcia ne pense pas que M. Longchamp ait besoin d'une tribune de 25 personnes pour faire sa campagne électorale. La commune aurait pu recevoir une argumentation de sa part, cela aurait pu être intéressant, mais elle ne croit pas non plus qu'il s'agisse de fâcher quelqu'un, à ce niveau-là. M. Longchamp ne prend pas une position à titre personnel. Enfin, d'un côté, on veut avoir son mot à dire, même si ce n'est pas de la compétence de la commune, de l'autre, on voit bien que la constitution se situe au-dessus des autres lois cantonales. Il y a visiblement un problème quelque part, mais il faut essayer de ne pas dépenser de l'argent pour rien.

M. Fassbind aimerait reprendre ce qu'a dit M. Karr qui parlait de la vengeance du Conseil d'État suite à des dérogations acceptées, etc. Il pense pour sa part, que la commune a largement dépassé le potentiel de vengeance. D'après ce que M. Karr a dit, dans ce processus, il y a beaucoup d'émotionnel. La commune va encore fâcher un bon nombre de personnes et dépenser encore plus en frais d'avocat. M. Fassbind citera à nouveau M. Karr qui avait fait remarquer que lors de la votation concernant les Cherpines, la commune de Chêne-Bougeries avait accepté le déclassement à plus de 64 %. On peut donc interpréter les votes de diverses façons et le canton a peut-être raison de considérer que dans le cadre de Challendin, la commune est contre parce que ce projet se situe chez elle et qu'elle est largement en faveur qu'on construise ailleurs.

M. Rappaz a bien entendu que les membres du parti de M. Longchamp veulent le défendre, mais il pense quand même qu'accepter certaines conditions de la part de citoyens qui ne connaissent pas vraiment quel sera le PLQ, quelles en seront les finalités, ce n'est pas la bonne solution. Il en veut pour preuve qu'à la route de Malagnou, il n'y a eu que des bureaux au lieu d'appartements. À force de courber l'échine, la commune va se retrouver dans une situation identique. Elle ne doit pas être à CHF 40'000.– près pour défendre un projet important.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote du projet de résolution dont il a donné lecture plus haut.

- La résolution est acceptée par 13 voix pour, 7 voix contre 1 abstention.

6.3 Planning des séances / sorties

Mme Sobanek trouve regrettable que la sortie des aînés ait lieu le même jour que le Conseil municipal, ce qui est déjà arrivé l'année dernière. Il faudrait également que les séances de commission de septembre, consacrées à l'examen du budget, soient planifiées longtemps à l'avance afin que chacun puisse s'organiser.

6.4 Éditions Chênoises

M. Borda d'Agua se réfère aux communications de Mme Grandjean-Kyburz dans lesquelles elle a mentionné un dépassement de budget concernant la publication du livre « Lieux et Passage ». Cela l'a surpris – pourtant sans véritablement le surprendre – car, lorsqu'il a pris ses fonctions au sein de cette association, il a trouvé le montant de CHF 35'000.– demandé à chaque commune assez bas, connaissant le coût de ce type de publications. Néanmoins, il trouve que demander un crédit complémentaire, notamment de la part des chefs de projet, une fois que le livre a déjà été publié et sans avoir averti quiconque au préalable, n'est pas très sérieux. M. Borda d'Agua demandera des précisions quant au détail de ces CHF 15'000.– supplémentaires lors d'une prochaine séance de commission.

Mme Grandjean-Kyburz indique avoir reçu le courrier de M. Boesiger le 4 septembre. Elle lui a demandé des précisions et des comptes. Elle reviendra en commission Culture concernant cette problématique.

6.5 Abattage et remplacement de platanes le long de la route du Vallon

Mme Sommer rappelle que lors de l'avant-dernière séance du Conseil municipal de l'ancienne législature, soit le 13 avril 2011, un crédit de CHF 94'000.– pour couvrir les travaux d'abattage et de remplacement des platanes situés le long de la route du Vallon avait été voté. Qu'en est-il ?

- M. Karr répondra par écrit à cette question.

6.6 Fête du 1^{er} Août

Mme Sommer transmet les félicitations à l'intention de la commune que son mari a reçues d'une habitante des Trois-Chêne pour la fête du 1er Août qu'il a trouvé particulièrement réussie. L'organisation a été sans faille.

6.7 Recommandations de la Cour des comptes

M. Gross remercie le conseiller administratif en charge du dicastère de la gestion du personnel d'avoir fait part de l'avancée du traitement des 51 recommandations dans ses communications. Il suggère qu'il y revienne à chaque séance du Conseil municipal.

6.8 Portails d'entrée du cimetière

Mme Hochuli souhaiterait savoir pour quelle raison le portail d'entrée du cimetière, du côté du temple est verrouillé. Il n'y a plus de poignée, alors que le cimetière est accessible depuis le chemin Louis-Segond et le chemin De-La-Montagne.

M. Locher répond sous réserve. Dans le cadre de l'élaboration du budget 2014 présenté à la commission Bâtiments et Infrastructures, un montant est prévu pour la réfection de tous les portails du cimetière. C'est peut-être la raison de la fermeture provisoire de l'un d'entre eux.

6.9 Travaux de rénovation du « Petit Manège »

Mme Hochuli voulait remercier le Conseil administratif pour la jolie « piscine » installée devant le « Petit Manège ». C'est très joli et les enfants sont contents. Néanmoins, elle n'a pas vu passer de projet, ni en séance de la commission Jeunesse, ni en séance de la commission Bâtiments et Infrastructures en ce qui concerne les travaux de rénovation prévus. Or, pour avoir accès au chantier, sera-t-il nécessaire d'enlever le tapis phono-absorbant récemment installé ? Ce serait alors un montant de CHF 50'000.- jeté par la fenêtre et les rénovations reportées à une date éloignée, ce qui serait regrettable. Le « Petit Manège » devrait être impérativement rénové parce qu'il ne correspond plus aux normes en vigueur.

M. Locher explique que dans le cadre du projet de rénovation du « Petit Manège », il y a de nombreux contacts avec les utilisateurs. En effet, le souhait est que ce projet soit agréé, d'une part d'un point de vue architectural, ceci à un coût raisonnable et; d'autre part, par les utilisateurs. Au cours des discussions, une demande récurrente a été faite, laquelle consiste à améliorer la surface extérieure avec un matériau qui répond aux normes actuellement en vigueur. Etant donné que ce genre de travaux ne peut se faire, idéalement, que lors de la fermeture du « Petit Manège », le Conseil administratif a décidé de débloquer immédiatement une somme pour les réaliser, quand bien même le coût de ces travaux sera intégré dans la délibération concernant le crédit d'investissement relative à l'ensemble du projet de rénovation. Pour le surplus, il a pris soin de veiller avec l'architecte que les travaux futurs n'abîment pas en quoi que ce soit ce nouveau revêtement.

Mme Hochuli craint néanmoins que pour avoir accès au chantier, on enlève le tapis. M. Locher réitère que le tapis ne sera pas abîmé. Il est prévu de le protéger, le moment venu.

6.10 Travaux d'assainissement et de rénovation du bâtiment de la mairie

M. Perrin n'a pas entendu le montant prévu pour ces travaux dans les communications de M. Locher.

M. Gailland indique de mémoire que le total des travaux s'élèverait à CHF 420'000.– environ.

M. Perrin remercie M. Gailland de donner cet ordre de grandeur. Il y a une année, quand ce projet avait été évoqué, un montant de CHF 800'000.– avait été articulé. M. Perrin était alors intervenu de manière critique. Il remercie alors M. Locher d'avoir repris le dossier et d'être arrivé à quelque chose de plus raisonnable.

M. Locher souligne qu'il ne faut pas oublier que la reprise en sous-sol de l'excavation un temps envisagée a été abandonnée de moitié ainsi que la création d'un socle en béton autour de la Mairie. C'est donc un nouveau projet qui résulte d'une présentation en commission Bâtiments et Infrastructures, les commissaires ayant eu l'occasion d'exprimer leurs souhaits et réserves concernant le premier projet. Ensuite, mandat a été confié au bureau d'architecture Ris et Chabloz en vue de reprendre entièrement ledit projet, que l'on ne peut pas comparer à l'ancien. Cela reviendrait à comparer des pommes et des poires

M. Perrin estime que ce ne sont pas des pommes et des poires. Effectivement, quant il a pris position en séance de commission, c'était pour demander que l'on supprime la reprise en sous-sol et que l'on ne réalise pas un aménagement en béton autour de la Mairie. Il avait annoncé alors que le prix se situerait aux environs de CHF 450'000.–.

6.11 Zone bleue

M. Borda d'Agua à une remarque positive à la suite de la pose de la signalisation relative à la zone bleue. Sans vouloir polémiquer sur le sujet, il doit dire que l'on trouve désormais plus facilement une place sans pour autant que les zones proposées soient complètement satisfaisantes.

6.12 Chemin du Villaret

M. Favarger s'étonne de l'apparition sur un des chemins piétonniers, le chemin du Villaret, d'un tapis de gravier de quelque dix centimètres. Il a eu la désagréable surprise de ne plus pouvoir avancer avec le pousse-pousse de son petit-fils et il trouve dommage qu'on « gâche » un itinéraire prévu pour la mobilité douce.

- Une réponse sera donnée.

6.13 Rondeau des Bougeries

Mme Garcia est déjà intervenue sur ce point mais elle y revient et se demande si on ne fait plus la distinction entre jardin, parc public et champ. En effet, le Rondeau des Bougeries de Conches est devenu un champ piétiné, les étiquettes identifiant les diverses espèces pour voir de quoi il s'agit sont devenues pratiquement inaccessibles. L'endroit est dans un délabrement total, elle dirait même digne d'un bidonville. Mme Garcia ne comprend pas qu'on laisse aller les choses comme cela d'autant plus que c'est très vilain et d'une tristesse telle qu'on peut se demander pourquoi la commune n'intervient pas.

M. Karr répond que dans les diverses discussions qui ont lieu au niveau cantonal sur la position privilégiée de Chêne-Bougeries, Conches est toujours ressenti comme un îlot de privilégiés parmi les privilégiés. Ainsi, dans un souci évident de calmer les esprits, une opération de camouflage, de banalisation du territoire a été tentée, pour que finalement, les gens trouvent cet endroit parfaitement indésirable. Trêve de plaisanterie ! Une enquête de satisfaction a été menée auprès des gens qui, curieusement, trouvent cet endroit très bien. Pour changer son fusil d'épaule, M. Karr a donc besoin de plus d'avis, parfaitement négatifs, de la part des passants. Il est vrai que l'endroit fait un peu négligé, qu'il ressemble à une prairie, qu'il faudra bien faucher, deux fois par année, idéalement à la faux. Mme Garcia va donc retrouver le Rondeau des Bougeries entretenu pour la fin de la saison. L'entretien relève d'un nouveau mode de gestion, qui n'est pas parfait, M. Karr le concède. En ce qui concerne l'arborisation, notamment les différentes espèces de charmes qui avaient été plantés, les panneaux étant peu résistants à la pluie, les passants ont aujourd'hui, beaucoup de peine à lire quelles sont ces espèces. Donc, il y a encore une certaine marge pour améliorer le Rondeau des Bougeries. Sa présentation est différente et elle peut être très certainement améliorée.

Selon M. Spinelli, entre la jungle, la prairie ou le terrain de golf, il existe beaucoup de nuances, et ce ne sont ni M. Karr, ni le Conseil administratif qui ont vraiment la réponse. En revanche, il existe des fiches qui ne viennent pas des Verts mais du canton et il propose que M. Karr s'en inspire. Ces dernières comportent des recommandations en matière de fauche et sont riches en enseignements.

- M. Karr confirme qu'il sera procédé à cette lecture.

6.14 Sortie des aînés

Mme Hochuli trouve formidable qu'on arrive quand même à sourire autour de cette table, cela fait plaisir. Suite à l'intervention de Mme Grandjean-Kyburz au sujet des aînés, elle souhaiterait dire que la sortie avait été très bien organisée, au niveau de l'administration communale. Il est simplement dommage que sa mise en œuvre ait été mal faite par le prestataire de service.

Mme Grandjean-Kyburz tient à préciser qu'aucune participation financière n'avait été demandée. Cependant, les aînés sont priés de s'annoncer assez tôt en cas de

désistement. Ils ont bien joué le jeu et il a été possible de prendre des personnes qui étaient sur liste d'attente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
H. RAPPAZ

Le Président
du Conseil municipal
L. HEIMENDINGER

Annexe : courrier ACG du 26 juin 2013